JÉANCE 23 MAI 2020

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX Prise de la Présidence de séance par Gabrion François, Doyen d'âge du Conseil Municipal.

ELECTION DU MAIRE

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement. Bertrand Hauchecorne est proclamé maire.

NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE La commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 4. Au vu de ces éléments. le conseil a fixé à 4 leur nombre.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Il a été procédé au vote. 4 adjoints sont élus : Genty Robert, Ménager Caroline, Roy Stéphane, Malet Marie-Christine.

ELECTION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS Yehouessi Jean-Claude, aux associations.

Couadier Eric, aux fêtes et cérémonies. Gabrion François, aux espaces verts. DÉSIGNATION REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS

sion finances - M.Genty de la sécurité, voirie - M.Roy de l'environnement et administration-personnel - M.Couadier des fêtes, cérémonies et communication - M.Yehouessi de la commission sports, loisirs culture - Mme

M. Hauchecorne sera président de la commis-

Malet de la commission enfance-scolaire -Mme Ménager de la commission sociale. PROJET ACQUISITION TERRAINS EN BORD DE LOIRE

M. Hauchecorne informe la nécessité d'acquérir des terrains en bord de Loire, afin d'éviter l'installation de constructions « sauvages ». Maître Gossé propose l'acqui-

sition des parcelles A 0440 à A 0445 soit 2 ha 96 a pour 7 992 €. Le conseil approuve l'acquisition de ces terrains.

AVIS DU CONSEIL SUR LES RYTHMES SCOLAIRES Est relaté l'historique des rythmes scolaires

au nouveau conseil. Lors du dernier conseil d'école. la majorité, a voté un retour à la

semaine des 4 jours. Le conseil, par 14 voix pour et 1 voix contre, approuve le rythme scolaire de 4 jours à compter de septembre.

JÉANCE 8 JUILLET

Les

échos du

Conseil

DÉLÉGATION DE SIGNATURES AU MAIRE

Bertrand Hauchecorne expose que le code général des collectivités territoriales permet au conseil de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Pour favoriser une bonne administration communale le Conseil décide pour la durée du mandat, de confier au Maire diverses délégations.

Le Maire informe qu'il y a nécessité de renouveler la ligne de trésorerie : montant plafond de 200 000 € avec taux variable, et une commission initiale de 200€. Le conseil accepte

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE

l'offre du Crédit Mutuel, et charge M. le Maire de signer le dossier.

MODIFICATION TARIFS PÉRISCOLAIRES ET RÈGLEMENT Les tarifs ont été réévalués et sont proposés au vote du conseil, ainsi que la modification de certains des articles des règlements intérieurs. Le conseil approuve :

- les nouveaux tarifs applicables dès le 1er
- la modification des règlements intérieurs PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19 Il est proposé au Conseil d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser "un surcroît de travail significatif et/ ou un risque d'exposition au virus" durant la période d'urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020, au profit des agents particulièrement mobilisés. Le conseil dé-

COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

cide d'instaurer la prime.

Les membres élus sont :

 délégués titulaires : M. Robert Genty, M. Alain Damar, M. Stéphane Roy

- délégués suppléants : M. Jean Duval, M. Eric Couadier, M. François Gabrion COMMISSION COMMUNALE ACTION SOCIALE Les membres élus sont : Bertrand Hauchecorne, Caroline Ménager, Valérie Hérold, Corinne Montdamert, Marianne Pierre et Michèle Dolléans. Les membres extérieurs

seront nommés par arrêté municipal. MODIFICATION MEMBRES DE LA CRÈCHE FAMILIALE Les membres sont modifiés comme suit :

- Titulaires : Marie-Christine Malet. Séverine Jousselin, Corinne Montdamert
- Suppléants : Caroline Ménager, Bertrand Hauchecorne, Michèle Dolléans

DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL Le conseil est informé qu'un concert aura lieu à l'église le 17 octobre à 20h30. La Fraternelle est le porteur du projet, et souhaiterait obtenir un fonds d'accompagnement culturel. Le montant du cachet s'élève à 1800€. Le conseil accepte de déposer une demande de Fonds d'Accompagnement Culturel (FACC) de 900 € soit la moitié du cachet de la prestation.

PROJET NATATION CLASSES CP/CE1 L'équipe enseignante propose un projet de natation. Le coût pour la commune serait d'environ 1 600 € (transport & entrées à la

piscine). Le conseil valide.

CRÉATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE Le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe permanent à temps complet à raison de 25/35e. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre.

Nuisances sonores au city-stade.

M. Hauchecorne indique que des riverains ont été reçus en présence de M.Genty, à propos de nuisances sonores. Suite à cette entrevue, le règlement a été modifié : citystade ouvert jusqu'à 19h et non plus 22h, et interdiction d'utilisation le dimanche. Des contrôles seront effectués régulièrement.

Pompiers: 18 ou 02 38 45 90 57

Samu: 15

Enedis (Erdf): 0810 333 045

VEOLIA Eau: 0811 900 400 Ecole de Mareau : 02 38 45 67 02

Garderie: 02 38 45 66 89

LA FRATERNELLE

S'il est toujours sympathique de se retrouver

au retour des vacances, cette rentrée avait sans

nul doute une saveur particulière. Après tout ce

temps sans répéter, les musiciens de l'harmonie ont eu

grand plaisir à reprendre les répétitions pour partager leur

passion commune de la musique. Même si chacun gardait

ses distances et appliquait les fameux « gestes barrières »,

le sourire aux lèvres de chacune et chacun en disait long...

L'école de musique a repris elle aussi son fonctionne-

ment. Si les technologies ont permis de garder le contact,

les cours en visioconférence ne remplaceront jamais la

réalité du cours où le professeur partage son savoir avec

l'élève en face à face. Les cours se déroulent donc en ap-

pliquant les consignes sanitaires pour la sécurité de tous.

La rentrée est toujours un temps où l'on reprend ses

activités mais aussi où l'on peut se lancer dans de

nouvelles aventures. Celle-ci ne déroge pas à la règle

malgré les conditions si particulières. Alors petits et

grands, n'hésitez pas à prendre contact pour venir nous

rejoindre (voir ci-dessous). Osez la musique avec La

Fraternelle que vous soyez débutant ou déjà musicien!

On ne sait pas si la réciproque est vraie, mais

pour nous, vous nous avez manqué !!! L'ab-

sence d'événements culturels décuple l'envie de

vous retrouver pour les manifestations suivantes :

- Samedi 17 octobre 20h30 : Concert trompettes et

orque en l'église St Hyppolyte de Mareau-aux-Prés

@ Mme GRIMAULT: 06.88.85.38.48 directrice de

Salle polyvalente.

Pour nous contacter:

l'école de musique

de musique Salle des Garennes

www.lafraternelledemareau.fr

- Samedi 7 novembre 20h30: Concert Ste Cécile (report

- Samedi 12 décembre à 16h : Concert de noël de l'école

: Ola fraternelle

du concert de juin 2020 avec toute l'école de musique).

Voici les dates des manifestations de Mareau Tir pour les 3 mois à venir

- du 2 au 4 octobre : Critérium pistolet adultes

- les 14 et 15 novembre : Championnat Loiret arbalète field 18m au stand

- du 20 au 22 novembre : Critérium carabine adultes

- le 27 novembre : Championnat Loiret Ufolep

- le 16 décembre : Cibles de couleurs pour les enfants de l'école de Tir



Voici les dates des manifestations du Tennis Club pour les 3 mois à venir

Samedi 10 : plateaux enfants niveaux blanc, violet, rouge, orange, vert

Du 17 au 31 : tournoi officiel de Toussaint toutes catégories simples et doubles (finales le 31

• Du 19 au 23 : stages ouverts à tous (licencié.e ou non)

• 14/15, 21/22, 28/29: championnats interclubs hiver

Samedi 7: plateaux enfants niveaux blanc, violet, rouge, orange, vert

• 5/6, 11/12 : championnats interclubs hiver

· Vendredi 11 à 19h : assemblée générale

· Samedi 19 de 9h à 13h : plateaux enfants niveaux blanc, violet, rouge





Art Aux Pres

C'est la rentrée, rejoignez-nous à l'Art aux Prés : c'est le moment de s'inscrire! L'adhésion à l'association est de 20€, pour l'ensemble des ateliers suivants

☑ le samedi matin durée 1h30, dirigés par Annabelle Loué, 120 € par an. Il est possible de payer en bons CAF ou chèques comités entreprises, pour les enfants de Mareau une aide CCAS mairie peut être envisagée.

@ Contact Perrine Molina 06.63.74.62.81 perrinemolina@hotmail.com.

Les ateliers adultes

☑ un samedi par mois de 14h à 17h, animés par un professeur diplômé J.P. Boin au prix de 25 €.

② Contact: lysiane Bruneau 06.14.03.63.26 lysiane.bf@orange.fr.

Dates et thèmes des prochains ateliers

samedi 10 octobre "Contrastes, valeurs, La profondeur de champ, la répartition du clair et du

samedi 7 novembre "L'art et le quotidien La mise en scène de la banalité, un sujet récurrent".

Les ateliers modelage

☑ le jeudi et samedi une fois par mois, animés par Sylvie Szigeti, au prix de 50 € le stage journée (matériel fourni).

@ Contact Marie Claude Hureau: 06.11.99.52.01 jacques.hureau@wanadoo.fr.

Exposition « les Prairials »

☑ Elle aura lieu les 29 et 30 mai 2021, participation avec droit d'accrochage de 5€.

Contacts et renseignements Art aux Prés : Présidente : Chantal BUREAU

J 06.63.94.65.68 ₽ atelier.artauxpres@gmail.com

• maison des associations, salle Cézanne, 80 rue des Muids Mareau-aux-Prés.

Gym Volontaire

Si vous souhaitez nous rejoindre, soit pour la marche nordique, soit pour la gym, n'hésitez-pas à vous renseigner auprès de Mme THIERRY Joelle 02 38 45 66 68 ou Mme GUENARD Odile 02 38 79 36 44



LA FÊTE DES PLANTES AURA LIEU LE DIMANCHE 25 OCTOBRE

Le bureau municipal a décidé de maintenir pour le moment la Fête des Plantes, mais sous une configuration réduite. Elle ne se déroulera que sur une journée, le dimanche, uniquement en extérieur, sans repas dans la salle polyvalente qui ne sera pas accessible.

Une ferme pédagogique sera présente, une randonnée biodiversité partira de la halle à 10h00, et un concours d'épouvantails sera organisé (résultat promulgué dimanche après-midi).

Fête des Plantes de Mareau-aux-Prés - 02.38.45.69.01

NFOS PRATIQUES

Gendarmerie Cléry: 17/02 38 45 34 37

Hôpital d'Orléans : 02 38 51 44 44

Grdf: 0810 433 045

MARFALI ALIX PRÉS



Dates des manifestations annoncées sous réserve des décisions gouvernementales prises face à l'évolution de la situation sanitaire actuelle.

Octobre

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
vendredi	9	Fête de la Science	Mairie	18h30	Salle Raboliot
samedi	17	Concert trompettes & orgue	La Fraternelle	20h30	Eglise de Mareau
dimanche	25	Fête des Plantes	Mairie	9h-18h	Halle
dimanche	25	Randonnée biodiversité	Mairie	10h00	départ Halle

Novembre

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
samedi	7	Concert de la Ste Cécile	La Fraternelle	20h30	Salle polyvalente
dimanche	8	Loto	Comité des Fêtes	14h00	Salle polyvalente
mercredi	11	Commémoration	Mairie	10h00	Mairie
dimanche	22	Après-midi Boum	APE	15h-18h	Salle polyvalente
samedi	28	Assemblée générale	Cyclo	9h30	Salle des marronniers

Décembre

Jour	Date	Manifestation	Organisateur	Heure	Lieu
dimanche	6	Marché Saint Nicolas	Comité de jumelage	9h-18h	Salle polyvalente
vendredi	11	Assemblée générale	Tennis club	19h	Salle Raboliot
samedi	12	Concert de Noël	La Fraternelle	16h00	Salle polyvalente
samedi	12	Marché de Noël	Mareau Z'Idées	journée	Halle
vendredi	18	Spectacle de Noël écoles	APE	matin	Salle polyvalente
vendredi	18	Goûter des Ainés	Mairies Mareau Mézières	16h	Salle polyvalente









Du 15 octobre au 15 décembre les enfants de l'Art aux Prés exposent leurs œuvres de l'année 2019/2020 aux heures d'ouverture de la médiathèque.



mareau

SOMMAIRE

A la une Informations municipales Informations associatives Agenda des manifestations

p 1 p 2 p 3

p 4



EDITORIAL

Une rentrée difficile mais plutôt réussie

Chère Mareprésienne, cher Mareprésien,

La rentrée scolaire s'est faite dans des conditions, certes difficiles pour tous, mais de manière satisfaisante : les enfants ont été contents de retrouver la classe et leurs copains et copines. Les associations ont repris pour la plupart leurs activités pour la grande satisfaction de leurs adhérents

Notre commune est d'ordinaire très animée en septembre et octobre. De nombreuses manifestations ont dû être annulées. Nous cherchons à maintenir celles qui peuvent se dérouler en respectant les gestes barrières ; nous savons combien les animations sont propices au divertissement et au lien social

Les nombreuses incivilités, même lorsqu'elles sont mineures, sont très dérangeantes pour chacun d'entre nous. De plus, elles nécessitent un travail régulier des employés municipaux et ont un coût élevé pour la commune.

Nous avons la chance de vivre dans un environnement peu bruyant. Respectons la tranquillité des voisins en soirée et le dimanche pour le repos de

> Profitons de la douceur de l'automne et de ses couleurs chatovantes!

> > Le Maire Bertrand Hauchecorne

Les travaux de bricolage et de jardinage, notamment la tonte des pelouses, engendrent souvent du bruit. Nous vous rappellons les horaires définis par arrêté préfectoral (du 01/03/99) stipulant les heures autorisant l'utilisation des outils bruyants ou de loisirs susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

- > les jours ouvrables de 7h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- > le samedi de 10h à 12h et de 15h à 19h
- > le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Arrêtez de vous enflammer !

La Municipalité vous précise aussi que le brûlage (notamment des déchets végétaux) est interdit toute l'année (arrêté préfectoral du 09/06/17).

Enfin, il est grand temps de cesser les incivilités et dépôts sauvages. Nous vous rappelons que des poubelles sont ins-

tallées sur les trottoirs de la commune, des containers sont disposés sur la levée de la Loire et derrière le cimetière et que la décheterie de Cléry dont nous dépendons se situe à seulement 3 kms. Par ailleurs, les places handicapées se doivent d'être respectées "Si tu prends ma place, prends mon handicap"





2 camions pleins de pneus jetés sur les bords de Loire ont été ramassés par les services techniques.

QUIPE DE REDACTION

\Theta Directeur de publication : B.Hauchecorne 🕣 Adjoint : E.Couadier 🕙 Rédaction : commission communication 🕣 Crédit photos : Mairie

🛍 02.38.45.66.10 🗫 : mairie@mareauauxpres.com 🏶 : www.mareauauxpres.com 🖪 Mairie de Mareau aux Prés () lundi-mardi-ieudi : 8h30-12h et 15h-17h30 mercredi-vendredi 8h30-12h30 samedi : 9h-12h (fermée les samedis et après-midi des vacances scolaires sauf le jeudi : 15h-17h30, ouverte les matins jusqu'à 12h)

VOORDONNEES